

## DISSOLUTIONS

12151110 – LE PUBLICATEUR LEGAL

**LA RENOVATION**, S.C.I. en liquidation au capital de 3.658,78 €. Siège et siège de liquidation : 38, rue des Fleurs, 92150 SURESNES. 444.799.688 RCS Nanterre. L'AGE réunie le 15/3/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Eric ROUMILHAC, 38, rue des Fleurs, 92150 Suresnes, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 38, rue des Fleurs, 92150 SURESNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC Nanterre, en annexe au RCS. Pour avis, Le liquidateur.

12151177W – LE PUBLICATEUR LEGAL

## P&amp;K Associates

SARL au capital de 2.800 €

154 rue Jules Ferry, 92700 Colombes 803116755 RCS Nanterre

Aux termes de l'AGM en date du 25/02/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Mme Katie-Barbara Furlan, demeurant 154 rue Jules Ferry, 92700 Colombes a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Nanterre

12151245 – LA VIE JUDICIAIRE

Dénomination : **DEJ**. Forme : S.A.R.L. au capital de 600 €. Siège : 74 ter, av. Foch, 92250 LA GARENNE-COLOMBES. 789.309.089 RCS Nanterre. Suivant décision du 31/3/2019, l'associée unique **SOFT ET SERVICES DISTRIBUTION**, S.A.S. au capital de 3.300 €, sise 74 ter, av. Foch, 92250 LA GARENNE-COLOMBES, 512.929.886 RCS Nanterre, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code civil. Les créanciers de la société DEJ pourront former oppositions devant TC Nanterre dans les 30 jours de la présente publication.

12151246 – LA VIE JUDICIAIRE

Dénomination : **JED**. Forme : S.A.R.L. au capital de 600 €. Siège : 74 ter, av. Foch, 92250 LA GARENNE-COLOMBES. 789.363.298 RCS Nanterre. Suivant décision du 31/3/2019, l'associée unique **SOFT ET SERVICES DISTRIBUTION**, S.A.S. au capital de 3.300 €, sise 74 ter, av. Foch, 92250 LA GARENNE-COLOMBES, 512.929.886 RCS Nanterre, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code civil. Les créanciers de la société JED pourront former oppositions devant TC Nanterre dans les 30 jours de la présente publication.

12151271 – LA VIE JUDICIAIRE

Dénomination : **VENUS IMPRIMANTE**. Forme : S.A.R.L. au capital de 1.500 €. Siège : 176, av. Charles de Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE. 799.842.331 RCS Nanterre. Suivant décision du 31/3/2019, l'associée unique **SOFT ET SERVICES DISTRIBUTION**, S.A.S. au capital de 3.300 €, sise 74 ter, av. Foch, 92250 LA GARENNE-COLOMBES, 512.929.886 RCS Nanterre, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code civil. Les créanciers de la société VENUS IMPRIMANTE pourront former oppositions devant TC Nanterre dans les 30 jours de la présente publication.

12151276 – LA VIE JUDICIAIRE

Dénomination : **EDJ**. Forme : S.A.R.L. au capital de 600 €. Siège : 74 ter, av. Foch, 92250 LA GARENNE-COLOMBES. 789.363.298 RCS Nanterre. Suivant décision du 31/3/2019, l'associée unique **SOFT ET SERVICES DISTRIBUTION**, S.A.S. au capital de 3.300 €, sise 74 ter, av. Foch, 92250 LA GARENNE-COLOMBES, 512.929.886 RCS Nanterre, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code civil. Les créanciers de la société EDJ pourront former oppositions devant TC Nanterre dans les 30 jours de la présente publication.

12151281 – LA VIE JUDICIAIRE

Dénomination : **DEDICACE SOLUTIONS**. Forme : S.A.R.L. au capital de 1.500 €. Siège : 47, rue Marcel Dassault, 92514 BOULOGNE-BILLANCOURT. 799.848.817 RCS Nanterre. Suivant décision du 31/3/2019, l'associée unique **SOFT ET SERVICES DISTRIBUTION**, S.A.S. au capital de 3.300 €, sise 74 ter, av. Foch, 92250 LA GARENNE-COLOMBES, 512.929.886 RCS Nanterre, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code civil. Les créanciers de la société DEDICACE SOLUTIONS pourront former oppositions devant TC Nanterre dans les 30 jours de la présente publication.

441291A – LES ECHOS

**ARAGUANEY**, SCI au capital de 90000 €. Siège social : 136 avenue du maréchal foch 92210 Saint-cloud. 479771990 RCS Nanterre. Le 15/01/19, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jacky Fournet, 136 Avenue du Maréchal Foch 92210 Saint-Cloud, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nanterre.

441383A – LES ECHOS

**BIZON**, SAS au capital de 100 €. Siège social : 1 rue theodore deck 92310 Sèvres. 823796735 RCS Nanterre. Le 03/02/19, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Achille Dulac, 151 rue du chevaleret 75013 Paris, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nanterre.

441481A – LES ECHOS

**GWEB**, SAS au capital de 1343 €. Siège social : 12 avenue de longchamp 92210 Saint-cloud. 811688266 RCS Nanterre. Le 31/10/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Gildas Berthélemy, 12 avenue de Longchamp 92210 Saint Cloud, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nanterre.

441570A – LES ECHOS

Mademoiselle Boudoir, EURL au capital de 4000 €. Siège social : 4 rue ampere 92800 Puteaux. 494535628 RCS Nanterre. Le 06/03/19, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Farida Marin, 4 Rue Ampere 92800 Puteaux, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nanterre.

444512A – LES ECHOS

## 3XF AEROSPACE

**SASU** au capital de 1.000,00 €. Siège social : 60 Avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE. RCS 799 964 697 NANTERRE

Le Président, en date du 22/01/2019, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2018, nommé liquidateur M BOISSAT Philippe, 1 bis rue de Verdun 78110 LE VESINET et fixé le siège de la liquidation au siège social. La correspondance sera adressée au 1 bis rue de Verdun 78110 LE VESINET. Mention au RCS de NANTERRE.

445009A – LES ECHOS

## MUSTANGA

**SAS** au capital de 50.000 €. Siège social : 65 rue Gallieni 92500 RUEIL MALMAISON. RCS 823 124 466 NANTERRE.

L'AGE du 15/04/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 15/04/2019. Radiation au RCS de NANTERRE.

## VENTE DE FONDS - GERANCE

## OPPOSITIONS

12150977W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 16 avril 2019, enregistré au SIE de VANVES 2, le 19 avril 2019, dossier 2019 00034483, référence 9224P02 2019 A 03508,

La Société LE BEAUJOLAIS, SARL au capital de 750 €, siège social 28, rue Barbès 92120 Montrouge, 481 094 175 RCS NANTERRE,

A cédé à la Société BO'PHENIX, SAS au capital de 5.000 €, siège social 28 rue Barbès 92120 Montrouge, 825 255 573 RCS NANTERRE,

Un fonds de commerce de **restauration**, sis et exploité 28, rue Barbès 92120 MONTRouGE, moyennant le prix principal de 240.000 €.

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont eu lieu le 16 avril 2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité, au fonds cédé, et pour la correspondance au Cabinet de Maître Christine BELIN, avocat, 23 rue des Belles Feuilles, 75116 PARIS.

## DIVERS

## CONVOICATIONS

443432A – LES ECHOS

## LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS SA

Société Anonyme à

Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 16 039.755 €

Siège social : 50, Route de la Reine -

92100 Boulogne-Billancourt

722 032 778 R.C.S. Nanterre

## Avis de réunion valant avis de convocation

Les actionnaires de la Société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS SA (LNC SA) sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale réunie à titre ordinaire et extraordinaire, le vendredi 17 mai 2019 à 9 h 15 au siège de la société, 50, Route de la Reine à Boulogne-Billancourt (92100), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## Ordre du jour

## A titre Ordinaire

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, rapport de gestion, quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes.

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende - réaffectation d'une partie du compte « Autres Réserves ».

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions.

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Fabrice Desrez, Directeur Général.

Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Moïse Mitterrand, Président du Directoire.

Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Ronan Arzel, membre du Directoire.

Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Olivier Mitterrand, Président du Conseil de Surveillance.

Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier MITTERRAND en qualité de membre du Conseil de surveillance.

Renouvellement du mandat de Madame Geneviève VAUDELIN MARTIN en qualité de membre du Conseil de surveillance.

Renouvellement du mandat de la société PREMIER INVESTISSEMENT SAS en qualité de membre du Conseil de surveillance.

Renouvellement du mandat de Monsieur Fabrice PAGET-DOMET en qualité de membre du Conseil de surveillance.

**A titre Extraordinaire**

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.

Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie définie de personnes.

Suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie définie de personnes.

Création d'une nouvelle catégorie d'actions constituée d'actions de préférence dite « Actions de Préférence A » ne pouvant être émises que dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, et modification correlative des statuts.

Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des Actions de Préférence A aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées.

Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital social en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Pouvoirs pour formalités

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par son conjoint ou un autre actionnaire, soit en votant par correspondance.

Tout actionnaire peut désigner et révoquer un mandataire par voie électronique comme suit :

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également

être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante « lodent@lncsa.fr » en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante « lodent@lncsa.fr » en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, Service des Assemblées (32, rue du Champ du Tir - CS 30812 - 44308 Nantes cedex 3).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats électroniques dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard à 15 heures à J-1 calendaire avant l'Assemblée pourront être prises en compte.

Seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront de l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le mercredi 15 mai 2019, à 0 heure, heure de Paris (ci-après J-2), soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, l'inscription en compte à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (établissement mandaté par LNC SA et centralisateur de l'Assemblée) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission le 15 mai 2019, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 pour être admis à l'Assemblée.

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- les actionnaires au nominatif recevront par courrier le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission, les actionnaires au porteur devront faire leur demande auprès de leur intermédiaire financier, lequel devra joindre une attestation de participation audit formulaire, étant précisé que les demandes de formulaires de vote à distance devront parvenir au moins six jours avant la date de l'Assemblée ;

- les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés conformément au siège de la Société ou au service des Assemblées susvisé de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE au moins trois jours précédant l'Assemblée (à l'aide de l'enveloppe T pré-payée, jointe à la convocation, pour les actionnaires au nominatif) ;

- l'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être reçues par la Société, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, au moins vingt-cinq jours avant la date de l'Assemblée. Elles doivent être envoyées au siège de la Société (LNC SA - Direction Juridique - 50, Route de la Reine - CS 50040 - 92773 Boulogne-Billancourt cedex) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse susvisée.

Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée. En outre, l'examen par l'Assemblée des points ou projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes à J-2.

Tout actionnaire souhaitant poser des questions écrites au Directoire devra les adresser au siège de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie électronique à l'adresse électronique susvisée, adressée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce

fait aucun site visé par la réglementation en vigueur ne sera aménagé à cette fin.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux Assemblées Générales, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Les actionnaires pourront exercer leur droit de consultation électronique prévu à l'article R 210-20 du code de commerce à compter du 12 avril 2019 sur le site de la société :

https://www.lesnouveauxconstructeurs.fr/le-groupe/finance/

Le Directoire

## 93 • SEINE-SAINT-DENIS

## SOCIETES

## CONSTITUTIONS

445956B – LES ECHOS

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/04/2019 il a été constitué une SAS nommée :

## TP-ECO

**Objet social** : Exploitant de voiture de transport de personnes avec chauffeur

**Siège social** : 85 avenue Henri Barbusse,

93700 DRANCY **Nom commercial** : Transport de personnes Eco **Capital** : 100 € **Président** : M. SAAD BOURDUMA demeurant : 43 RUE CHARLES SAGE, 93700 DRANCY élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bobigny

446091B – LES ECHOS

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/03/2019 il a été constitué une SAS nommée :

## RDM ZONE

**Objet social** : L'édition, la distribution, la production, la fabrication, la promotion dans le domaine artistique, que ce soit littéraire, musical, phonographique, audiovisuel ou scénique, et d'une manière générale tous services ou commerces liés aux spectacles de variétés et à la création et reproduction artistique quelle qu'elle soit.

**Siège social** : 7 Allée Saint Just, 93600 AULNAY SOUS BOIS **Nom commercial** : RDM ZONE **Capital** : 100 € **Président** : M. Lassala Couilbaly demeurant : 7 Allée Saint Just, 93600 Aulnay sous Bois élu pour une durée de 99 années **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bobigny

446096B – LES ECHOS

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/04/2019 il a été constitué une SASU nommée :

## EL-WAZE

**Objet social** : Bar brasserie restaurant pmu

**Siège social** : 129 avenue paul vaillant couturier angle 174 rue rateau, 93120 LA courneuve **Nom commercial** : LE CAP **Capital** : 1000 € **Président** : M. fatah MADI demeurant : 20 avenue honorine, 93700 Drancy élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bobigny

446281B – LES ECHOS

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/03/2019 il a été constitué une SASU nommée :

## F.B.R BAT

**Objet social** : Revêtement de sols et murs, Carrelage, Faïence, Peinture, Cloison sèche, Parquet, Electricité, Plomberie et Maçonnerie .

**Siège social** : 59 Rue de la Demi Lune, 93100 MONTREUIL **Capital** : 2500 € **Président** : M. Ali EVSEN demeurant : 59 Rue de la Demi Lune, 93100 MONTREUIL élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bobigny

12150990W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Par acte SSP du 22/03/2019, il a été constitué une **Société à responsabilité limitée à associé unique** :

**Dénomination sociale** : UTOPIA SELECTION

**Siège social** : 20 rue Voltaire - 93100 MONTREUIL

**Capital social** : 50.000 €

**Objet** : L'activité de marchand de biens **Durée** : 99 ans

**Gérant** : Monsieur David RIAHI demeurant 24 rue de Poitou - 75003 Paris.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny.

12151351W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Aux termes d'un acte SSP du 19 avril 2019, il a été constitué une **Société par actions simplifiée** :

**Dénomination sociale** : VIC

**Siège social** : 12 Rue Anselme 93400 SAINT OUEN

**Capital social** : 10 000 €

**Objet** : La fourniture d'hébergement (hôtels, résidence, foyer &hellip; ) et de toute autre solution, accompagnement social et culturel du public concerné, gestion d'hébergements pour le compte de tiers, pour des organismes sociaux, collectivités publiques, entreprises. Et plus généralement toutes opérations, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, notamment dans les domaines de la publicité, la communication, le marketing, le tourisme et les loisirs.

**Durée** : 99 ans

**Cession des actions** : libre

**Admission aux assemblées et vote** : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Président** : La société YOSHI, SAS dont le siège social est situé 91 rue du Faubourg St Honoré 75008 PARIS (RCS PARIS : 843 551 060)

**Commissaires aux comptes** : La SARL ACQS EXPERTISE CONSEIL, sis 125 avenue Saint Vincent de Paul 40100 DAX (RCS DAX : 379 581 705)

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY.

Pour avis